

## Dossier de demande de badge d'accès et de vignette Parking Navettes commerciales/Déposes commerciales



A partir du 13 avril 2011, l'Aéroport de Lille met à la disposition des sociétés exploitant des services de navette depuis/vers l'Aéroport de Lille un espace de dépose et de stationnement dédié, pour l'embarquement et le débarquement de passagers et de leurs bagages. L'objectif de l'Aéroport de Lille est de :

- **Renforcer la sécurité** des installations, des biens et des personnes ;
- Améliorer la **qualité de service** offerte aux passagers (facilité, visibilité, sécurité...);
- Améliorer la **qualité de travail** des professionnels du transport (signalisation, sécurité, visibilité... renforcées) ;
- **Créer des espaces dédiés** à chaque activité.

L'accès à ce parking dédié est possible au moyen d'un badge d'accès remis par l'Aéroport de Lille et contre paiement d'une redevance d'utilisation des infrastructures aéroportuaires.

**Coût par passage de véhicule (un passage = un lever de barrière à l'entrée suivi d'un lever de barrière à la sortie) = 3 euros HT\***

\*Tarif pour l'année 2011 en vigueur à compter du 2 mai 2011.

Le coût d'un passage donne droit à une heure de stationnement. Chaque heure supplémentaire est facturée au coût d'un passage de véhicule.

Pour obtenir un badge d'accès, veuillez nous retourner le présent formulaire ainsi que l'ensemble des pièces demandées. Les données marquées d'un « \* » doivent obligatoirement être fournies.

**Un dossier par véhicule utilisé.**

Pour toute information : [relations-usagers@lille.aeroport.fr](mailto:relations-usagers@lille.aeroport.fr)

## EXTRAITS DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR SUR L'EMPRISE DE L'AÉROPORT DE LILLE (liste de textes non exhaustive)

### Arrêté préfectoral portant règlement de police générale sur l'aérodrome de Lille-Lesquin du 26 décembre 2009 :

- Article 4 : Circulation en zone publique : « *L'exploitant peut subordonner l'accès ou l'utilisation de certaines parties de la zone publique au paiement de redevance* »
- Article 9 : Conditions de stationnement : « *L'exploitant fixe les limites des parcs publics, les emplacements réservés affectés aux taxis, voiture de louage, voiture de remise et véhicules de transport en commun. [...] L'usage [des parcs de stationnement] peut être subordonné au paiement d'une redevance* »
- Article 32 : Autorisation d'activité : « *Sous réserve des autorisations spéciales délivrées par l'exploitant ou par les services de l'Etat dûment habilités à cet effet, aucune activité notamment industrielle, commerciale ou non, artisanale ou agricole, permanente ou régulière, tant en zone publique qu'en zone réservée ne peut être exercée sur l'emprise de l'aérodrome sans une autorisation délivrée par l'exploitant. Cette activité peut donner lieu au paiement d'une redevance* »

### Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

- Article L. 2125-1 : « *toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique [...] donne lieu au paiement d'une redevance...* ».

## IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

**Dénomination sociale\*** \_\_\_\_\_

**Nom commercial\*** (si différent) \_\_\_\_\_

**Forme juridique\*** \_\_\_\_\_

**N° d'immatriculation\*** (SIRET ou équivalent) \_\_\_\_\_

**Adresse du siège social\*** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Nom et qualité du Représentant légal\*** \_\_\_\_\_

**Téléphone\*** \_\_\_\_\_

**Mail\*** \_\_\_\_\_

**Fax** \_\_\_\_\_

## NATURE DE L'ACTIVITE EXERCEE SUR L'AEROPORT DE LILLE

(Cocher obligatoirement une case et indiquer, le cas échéant, le numéro de licence associé)

**Transport privé**  
(art. L. 3131-1 Code des Transports)

**Voiture de tourisme avec chauffeur**  
(art. L. 231-1 et s. Code de Tourisme)

↳ N° Licence \_\_\_\_\_

**Véhicule de petite remise**  
(art. L. 3122-1 Code des Transports)

**Véhicule motorisé à 2 ou 3 roues**  
(art. L. 3123-1 et s. Code de Tourisme)

↳ N° Licence \_\_\_\_\_

↳ N° Licence \_\_\_\_\_

**Service de transport occasionnel**  
(art. L. 3112-1 et s. Code des Transports)

↳ N° Licence de transport intérieur  
\_\_\_\_\_

↳ ou N° Licence communautaire  
\_\_\_\_\_

**Il est expressément précisé qu'en cas de  
mauvaise déclaration sur la nature de  
l'activité ou de mauvais numéro de licence,  
l'autorisation d'accès sera retirée et le  
badge désactivé.**

Les codes précités peuvent être consultés librement sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## VEHICULE UTILISE

**Véhicule utilisé\*** (marque et modèle) \_\_\_\_\_

**N° immatriculation\*** \_\_\_\_\_

**Carburant\*** \_\_\_\_\_

**Date de 1<sup>e</sup> mise en circulation\*** \_\_\_\_\_

**Coordonnées et dates de l'Assurance\*** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## INFORMATIONS DE FACTURATION

**Adresse de facturation\*** (si différente) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Contact facturation\*** (nom, téléphone, mail, fax) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du parking Navettes commerciales/Déposes commerciales. Les destinataires des données sont les services de la SAS SOGAREL. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression concernant les données collectées sur ce formulaire. Pour l'exercer, adressez-vous par courrier à :

Aéroport de Lille – SAS SOGAREL  
Monsieur Le Président Directeur Général  
CS 90227  
59812 LESQUIN CEDEX

**Par la présente, je, Représentant légal de la Société ci-avant identifiée :**

- reconnais avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur sur l'Aéroport de Lille notamment l'Arrêté préfectoral portant Règlement de police générale sur l'Aéroport de Lille et le Règlement d'utilisation des parcs de stationnement de l'Aéroport de Lille en vigueur à la date de signature du présent formulaire, m'engage à les respecter et/ou à les faire respecter, le cas échéant, par les conducteurs salariés de ma société ;
- atteste sur l'honneur que les informations fournies dans le présent formulaire sont exactes ;
- accepte de m'acquitter d'une redevance d'utilisation des infrastructures aéroportuaires au tarif en vigueur pour chaque passage du véhicule ci-avant identifié. Cette redevance est activée à chaque présentation du badge à la borne d'entrée. Une facture me sera adressée **mensuellement** par l'Aéroport de Lille - SAS SOGAREL. A défaut de règlement à réception de cette facture, le badge d'accès sera désactivé par l'Aéroport de Lille - SAS SOGAREL sans préavis et le dépôt de garantie activé ;

- atteste que la société ci-avant identifiée, ses personnels, le véhicule utilisé sont en règle vis-à-vis de la réglementation en vigueur pour exercer mon activité sur l'emprise de l'Aéroport de Lille et sont dûment assurés ;
- m'engage à stationner mon véhicule, à charger et décharger mes passagers et leurs bagages sous mon entière responsabilité sur le seul Parking Navettes commerciales/Déposes commerciales dédié, sous peine de sanction et de désactivation du badge d'accès sans préavis. L'accès par le véhicule ci-avant désigné aux autres parcs de stationnement et aux espaces dépose-minute est strictement interdit. Tout contrevenant s'expose à des sanctions ;
- m'engage à informer l'Aéroport de Lille - SAS SOGAREL de toute modification des informations contenues dans le présent formulaire et dans les documents joints au formulaire ;
- reconnais avoir été informé(e) que je serai contacté(e) par mail par l'administration de l'Aéroport de Lille - SAS SOGAREL pour retirer mon badge directement à l'Aéroport de Lille après acceptation de mon dossier complet et après remise d'un chèque de 250 euros valant dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie sera remboursé au plus tard dans les 60 jours suivant le retour en état de fonctionnement du badge et après justification du paiement de toutes sommes restant dues à l'Aéroport de Lille - SAS SOGAREL ;
- reconnais avoir été informé(e) qu'en cas de perte, vol, détérioration ou de tout autre motif occasionnant un non-retour ou un retour en mauvais état de fonctionnement du badge qui m'aura été remis, je devrai m'acquitter du paiement de la somme de 50 euros HT ;
- reconnais avoir été informé(e) qu'en cas de non-respect de la réglementation en vigueur sur l'Aéroport de Lille, de non paiement de la redevance d'utilisation des infrastructures aéroportuaires, d'informations erronées dans le présent formulaire ou en cas d'utilisation frauduleuse du badge d'accès ou de la vignette, le badge d'accès pourra être désactivé sans délai à titre de sanction, et, le cas échéant, les sommes restant dues à l'Aéroport de Lille – SAS SOGAREL seront imputées sur le dépôt de garantie.

**Nom, Prénom**

**et Signature du Représentant légal précédée de la mention « *Lu et approuvé* »**

Fait à [ville]

Le [date]

\_\_\_\_\_

Le dossier complet est à retourner **par courrier** à l'adresse suivante :

SAS SOGAREL  
Aéroport de Lille  
Service badge Parking Navettes  
CS 90227  
59812 LESQUIN CEDEX

accompagné des pièces suivantes :

- un extrait Kbis de moins de 3 mois ou équivalent d'un Etat européen ;
- une copie du certificat d'immatriculation du véhicule ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle à jour ;
- une attestation d'assurance du véhicule à jour ;
- Le cas échéant, copie de la licence de transport intérieur ou communautaire ou équivalent d'un Etat européen ;
- Le règlement d'utilisation des parcs de stationnement de l'Aéroport de Lille (disponible à l'adresse [www.lille.aeroport.fr](http://www.lille.aeroport.fr) – Rubrique « Réglementations ») dûment paraphé et signé avec en fin de document la mention « lu et approuvé ».

**Tout dossier incomplet sera retourné.**

Après validation du dossier par l'administration de l'Aéroport de Lille – SAS SOGAREL, vous serez invité par courrier électronique (à l'adresse précisée ci-avant) à vous présenter à l'Aéroport de Lille pour retirer le badge d'accès et la vignette contre remise d'un chèque de 250,00 euros à l'ordre de la « SAS SOGAREL ».

Pour restituer votre badge, merci d'adresser un courrier à l'adresse :

SAS SOGAREL  
Aéroport de Lille  
Service badge Parking Navettes  
CS 90227  
59812 LESQUIN CEDEX

en indiquant la date à compter de laquelle le badge doit être désactivé. L'Aéroport de Lille vous contactera pour les modalités de restitution du badge et du dépôt de garantie.

**Cadre réservé à l'administration de l'Aéroport de Lille – SAS SOGAREL**

**ETUDE DU DOSSIER**

Dossier reçu le [date]

Dossier n°

Dossier complet

Oui

Non

Pièces manquantes : \_\_\_\_\_

Dossier retourné le :

**Dossier accepté**

Visa et date :

MàJ du fichier le [date] par [nom, prénom]

Badge attribué : n°

**Dossier refusé**

Motifs : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courrier d'information envoyé le [date] par [nom, prénom] (joindre le courrier au présent dossier)



**Cadre réservé à l'administration de l'Aéroport de Lille – SAS SOGAREL**

**RECEPISSE DE DELIVRANCE DE BADGE ET DE LA VIGNETTE**

**CONTRE DEPOT DE GARANTIE**

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

représentant la Société \_\_\_\_\_

reconnais avoir reçu ce jour le badge d'accès au parking Navettes commerciales/Déposes commerciales n° \_\_\_\_\_

pour le véhicule immatriculé \_\_\_\_\_

Je remets ce jour à l'Aéroport de Lille – SAS SOGAREL un chèque de 250,00 euros à l'ordre de la SAS SOGAREL valant dépôt de garantie des sommes dues à l'Aéroport de Lille – SAS SOGAREL.

Je reconnais avoir été informé que ce badge et cette vignette ne peuvent être utilisés qu'avec le véhicule ci-avant désigné, et qu'en cas d'arrêt de l'activité sur l'emprise de l'Aéroport de Lille, je dois impérativement restituer le badge et la vignette y associée à l'Aéroport de Lille - SAS SOGAREL.

Toutes modifications des informations fournies à l'Aéroport de Lille – SAS SOGAREL doit faire l'objet d'un courrier à SAS SOGAREL – Aéroport de Lille – CS 90227 – 59812 LESQUIN CEDEX.

Fait à LESQUIN, en un exemplaire, le [date]

Le Représentant de la Société

*(Signature précédée de la mention Bon pour acceptation)*

Le Représentant de l'Aéroport de Lille –  
SAS SOGAREL

*(Signature précédée de la mention Bon pour délivrance)*

**Cadre réservé à l'administration de l'Aéroport de Lille – SAS SOGAREL**

**RECEPISSE DE RESTITUTION DU BADGE ET DE LA VIGNETTE**

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_

Représentant l'Aéroport de Lille – SAS SOGAREL,

certifie avoir reçu ce jour en retour le badge et la vignette n° \_\_\_\_\_

correspondant au véhicule immatriculé \_\_\_\_\_

de la Société \_\_\_\_\_

Le dépôt de garantie déposé par la Société susmentionnée sera restitué par chèque de la SAS SOGAREL dans un délai de 60 jours maximum à compter de la signature du présent récépissé.

Fait à LESQUIN en un exemplaire, le [date]

Le Représentant de l'Aéroport de Lille –  
SAS SOGAREL

*(Signature précédée de la mention Bon pour acceptation)*